



Intervention de Mme la Présidente du CNDH – Maroc

**3^{ème} Forum politique 2019 de la CUA-RINADH
sur l'état des INDH en Afrique**

Addis Abeba – Ethiopie 5-6 septembre 2019

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un immense plaisir de prendre part, aujourd'hui, au Forum politique 2019 de la CUA-RINADH sur l'état des INDH en Afrique. Je tiens, avant toute chose à remercier les organisateurs: le RINADH, la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations unies pour le développement et le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, d'avoir organisé cette rencontre autour d'un thème majeur de notre époque et dont les enjeux sont déterminants pour le futur de notre continent et de notre planète.

La tenue de ce forum incarne notre conviction que le développement continu et multidimensionnel de notre continent, nécessite de notre part une plus grande vigilance et une meilleure coordination des efforts afin de venir à bout des différents défis découlant de la problématique migratoire et des déplacements forcés.

Chers Collègues,

L'Afrique abrite plus de 24 millions de personnes déplacée, soit un tiers du total mondial, dont la plupart sont des enfants et des femmes. Je ne reviendrai pas sur les causes multiples, complexes et intriquées de ce phénomène. Je rappellerai les conflits armés, les conditions économiques et sociales et la crise climatique, dont nous savons la conséquence la plus grave est celle de la migration forcée. Et déjà en 1990, on estimait, que les flux des migrants climatiques, à eux seuls, concerneront 200 millions de personnes en 2050.

Pour les INDHs, le premier défi reste encore celui de la Protection. Car face à un contexte continental complexe, l'urgence humanitaire que constitue les déplacements de ces personnes vulnérables impose aux INDH une mobilisation rapide et ciblée, et une mise à niveau constante des stratégies de plaidoyer, dans le but d'assurer sa mission, préserver la dignité des victimes et prévenir les violations de leurs droits.

Conscient de ces enjeux, le continent africain a été le premier à avoir adopté une convention sur les personnes déplacées (Convention de Kampala, 2009). Cet instrument juridiquement contraignant a également influencé les

dispositions du Pacte mondial sur les réfugiés en formulant une réponse à la fois politique, logistique et financière.

Pour l'Afrique, le déplacement forcé est l'un des huit piliers identifiés par le Cadre de politique migratoire 2018-2030 de l'UA.

Nous sommes appelées donc, en tant qu'INDH africaines, réunies au sein du RINADH à contribuer fondamentalement, à cette nouvelle stratégie par des outils permettant d'accompagner ceux développés par l'UA, ainsi que les dispositions de l'Agenda 2063, pour promouvoir la vision d'une Afrique, intégrée, prospère et pacifique ; dirigée par ses propres citoyens.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'augmentation constante des flux de migrants sur le territoire marocain s'est accompagnée d'une transformation du pays qui est devenu non seulement un pays de transit mais aussi un pays de destination.

Vu les conditions de vie indécente des migrants enregistrées en 2013, il était nécessaire de prendre des mesures urgentes afin de leur garantir une vie décente. C'est ainsi que le Maroc, pays où l'hospitalité est une tradition célébrée, a adopté dans la même année 2013 ; une politique nationale de migration et une nouvelle stratégie d'asile dans le but de :

- Faciliter l'intégration des migrants
- réformer le cadre législatif
- mettre en place un mécanisme institutionnel pour une meilleure coordination des actions étatiques,
- coordonner les mesures pour la prévention et la lutte de la traite des êtres humains par le biais de la commission nationale, prévue par la loi du décembre et composée des acteurs étatiques et non étatiques
- gérer les flux d'immigration tout en respectant les droits fondamentaux, comme cela a été inscrit dans la constitution de 2011 dès son préambule, « bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque », dont plus de 50 000 qui ont été régularisés et des milliers encore dans des situations de vulnérabilité.

Par ailleurs, 11 programmes ciblés d'accompagnement et de renforcement des capacités des migrants ont été mis en œuvre, avec la contribution des institutions publiques, des partenaires nationaux et de la société civile dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé, de la communication, du sport, de l'assistance sociale et humanitaire, de l'accès à l'emploi...

Chers collègues,

Le RINADH joue un rôle catalyseur des dynamiques des INDHs africaines et c'est dans ce contexte, le CNDH tient à saluer le plan d'action développé par le RINADH qui a veillé à impliquer l'ensemble des INDH, ainsi que la création, en marge de la Conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte Mondial sur la Migration en décembre 2018 à Marrakech, du Groupe de travail sur la migration que le CNDH Maroc a l'honneur de présider.

Actuellement, le GT migration du RINADH travaille sur l'élaboration de son Plan d'Action sur la base d'un questionnaire adressé aux INDH africaines. Ce plan sera adopté en novembre prochain au Caire en marge de la Conférence biennale du RINADH. Cet outil permettra de mieux identifier les axes de travail prioritaires et les besoins des INDH.

Sur le long terme, la problématique qui se pose à nous est celle d'intégrer ces personnes déplacées en captant le potentiel et la plus-value qu'ils apportent aux forces vives de notre continent.

La mise à jour du cadre législatif et son harmonisation sont des conditions à assurer la sécurité, la dignité et l'épanouissement des personnes accueillies.

Aussi, une meilleure coopération et une mutualisation des actions dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains permettraient de dépasser les obstacles politiques de manière à agir collectivement pour assurer la protection des victimes de déplacement forcé, notamment la question de l'extraterritorialité de ces fléaux.

Le CNDH en sa qualité de représentant du RINADH au sein de la task force GANHRI continuera de soutenir et d'œuvrer pour une meilleure coordination, l'échange d'informations, et la consécration de la solidarité

continentale et du multilatéralisme, acquis historiques dont nous devons être fiers.

Mesdames et Messieurs ;

Les déplacés d'aujourd'hui constituent le potentiel de demain, et en vue de pouvoir accompagner cette transition, le CNDH recommande :

- à prendre en considération les principes et normes relatifs aux droits humains qui complètent les OMD et les règles de la bonne gouvernance
- d'encourager les renforcements des capacités des acteurs des droits de l'Homme sur cette thématique, qui associeraient le milieu académique aux experts présents au sein des mécanismes situés à Addis-Abeba et Banjul. L'Institut de Rabat- Driss Benzekri pour les droits de l'homme apportera l'appui à cet effet;
- Créer une plateforme d'échange et de partage sur les actions et les recommandations du Groupe de travail migration du RINADH, avec les représentants de l'UA concernés par la thématique aussi bien à Addis-Abeba qu'à Banjul pour l'élaboration d'un plan d'action commun de manière à apporter des solutions à moyen et long terme.
- mettre en œuvre la dimension du genre dans nos actions de protection des victimes des déplacements forcés. Je proposerais un focus spécifique à cet effet, dans le groupe de travail sur la migration RINADH que le CNDH préside.

Chers Amis ;

Les 24 millions d'Africains déplacés, nombre voué à augmenter, constitue non seulement un défi à l'agenda 2063, son règlement n'est pas seulement national mais surtout régional, à même de faire de ces millions de nos sœurs et frères africains une force dynamique africaine de paix, de prospérité et de développement.

La migration n'est pas seulement un problème mondial, source d'indigence et de drame humanitaire, mais plutôt une étape de vie, un droit à la mobilité et une deuxième chance, la migration, n'est pas uniquement un projet

économique c'est également un projet de vie pour ces millions de déplacés ,
qui étaient et sont contraint de le faire.

MERCI DE VOTRE ATTENTION